

Montreuil, le 17 février 2004

Note aux organisations du CCN

Objet : compte-rendu de l'entrevue bilatérale entre le ministre de la Santé Jean-François Mattei et la CGT

Délégation CGT : Bernard Thibault, Catherine Lemoine (membre de la CE), Pierre-Yves Chanu (Conseiller confédéral). Daniel Prada, responsable du dossier assurance maladie pour la direction confédérale, n'a pu participer à la réunion pour cause de congés.

Ainsi qu'il l'avait annoncé lors de la table ronde sur l'assurance maladie du 9 février, le ministre de la Santé Jean-François Mattei rencontre l'ensemble des organisations syndicales et le patronat sur le dossier de l'assurance maladie. La CGT a été reçue le 17 février.

En introduction, le ministre a réaffirmé, en des termes très généraux, les principes qui guident l'approche du gouvernement, principes qu'il avait déjà énoncés lors de la table ronde du 9 février.

- « *Le gouvernement souhaite se repérer sur les valeurs de 1945* » : assurance maladie obligatoire et universelle, solidaire, visant à corriger les inégalités.
- Le gouvernement ne souhaite « *ni étatisation, ni privatisation* ».
- « *La gestion des cotisations doit être confiée aux partenaires sociaux.* »
- Il a pointé plusieurs thèmes de discussion : réorganisation du système de santé, pratique médicale, gouvernance....

S'agissant des solutions, il a indiqué que « *tout était ouvert* ».

Sur la base des rencontres bilatérales et des 8 groupes de travail mis en place (cf. note de Daniel Prada du 16 février 2004), le gouvernement rendra public un document-cadre synthétisant ses orientations, qui servira de base à la phase suivante, dite « **phase de négociation** ».

La parution de ce document est annoncée **pour le 15 avril**.

Bernard Thibault a ensuite fait part au ministre des points que nous souhaitons plus particulièrement discuter :

- ***La question du financement***, qui doit être traitée en même temps que les autres questions, et non plus tard comme semble l'envisager le gouvernement. Il a réaffirmé l'exigence d'une réforme de l'assiette des cotisations patronales, et a fait part de notre hostilité à l'augmentation de la CSG, prélèvement qui repose presque entièrement sur les salaires et les retraites.
- ***La question de l'avenir de l'hôpital***. Il a rappelé que la partie sur l'hôpital était celle du rapport du Haut conseil sur laquelle nous sommes les plus critiques. Le dossier de l'hôpital est une dimension à part entière de l'avenir de notre système de soins et doit impérativement être rouvert.

- **La question dite de la « gouvernance »** pour employer le vocabulaire gouvernemental. La CGT a des propositions précises à formuler, fondées sur une revalorisation de la démocratie sociale (avec le retour aux élections des conseils d'administration), et sur une clarification des rôles articulée au développement de relations de coopérations entre les acteurs. S'agissant des positions du MEDEF, nous avons dénoncé le chantage permanent depuis plusieurs années de cette organisation sur l'avenir de la Sécurité sociale, et nous avons nettement indiqué au ministre « *qu'on ne pouvait définir l'avenir d'un système à partir d'une seule organisation patronale* ».

Jean-François Mattei a clairement manifesté que le gouvernement ne souhaitait pas discuter de la question de l'hôpital.

Sur la question du financement, il a réaffirmé que cette question devrait être traitée plus tard, et non parallèlement à la discussion sur la gouvernance et l'organisation du système de soins. Pour lui, « des économies importantes peuvent être réalisées sans rationnement des soins ».

En revanche, il a indiqué qu'il souhaitait beaucoup mieux intégrer dans l'assurance maladie les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il a déclaré que « la santé au travail était un sujet (qu'il) voulait porter ».

Il a enfin conclu qu'on serait amenés à se revoir.

En conclusion, **il apparaît que la date du 15 avril avec la publication du document-cadre du gouvernement était une échéance importante**, que nos organisations doivent avoir en tête. A ce stade, le ministre prend garde à ne pas « sortir du bois », s'en tient à un discours très général, même si l'orientation de ses questions permet de se faire une idée des pistes que le gouvernement travaille. Il est ainsi manifeste que la « gouvernance » est au centre de ses réflexions, et que la question des rapports assurance maladie, assurances complémentaires est elle aussi centrale.

Il est important de continuer à faire mesurer les enjeux de ce dossier aux salariés. En particulier, il est souhaitable d'essayer qu'il soit le plus possible pris en compte dans le cadre des mobilisations des 2 et 3 avril.

Catherine LEMOINE
Membre de la CE

Pierre-Yves CHANU
Conseiller confédéral